

La Cour internationale de justice estime que l'occupation des territoires palestiniens par Israël depuis 1967 est « illégale »

L'avis rendu par l'organe judiciaire de l'ONU n'est pas contraignant, mais pourrait accroître la pression juridique croissante sur l'Etat hébreu concernant la guerre dans la bande de Gaza.

Le Monde avec AFP

Publié aujourd'hui à 16h51, modifié à 21h32



Des représentants de la délégation palestinienne assistent à un arrêt non contraignant sur les conséquences juridiques de l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est à la Cour internationale de justice (CIJ), à La Haye, aux Pays-Bas, le 19 juillet 2024. NICK GAMMON / AFP

L'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) n'est pas contraignant, mais il pourrait accroître la pression croissante sur Israël. La CIJ, la plus haute juridiction des Nations unies, a estimé vendredi 19 juillet que l'occupation par l'Etat hébreu des territoires palestiniens depuis 1967 était « *illégale* ». L'instance onusienne ajoute que cette occupation doit cesser « *le plus rapidement possible* ».

Le 31 décembre 2022, l'Assemblée générale des Nations unies avait adopté une résolution demandant à la CIJ un « *avis consultatif* » sur les « *conséquences juridiques découlant des politiques et des pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est* ». Une cinquantaine d'Etats ont témoigné dans cette affaire sans précédent.

« *La Cour a estimé que la présence continue d'Israël dans les territoires palestiniens était illégale* », a annoncé le juge président la CIJ, Nawaf Salam. « *L'Etat d'Israël a l'obligation de*

mettre fin le plus rapidement possible à sa présence illégale dans les territoires palestiniens occupés », a-t-il poursuivi.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [A La Haye, le procès du système d'occupation israélien en Palestine](#)

« Un grand jour pour la Palestine »

« C'est un grand jour pour la Palestine », s'est félicitée vendredi Varsen Aghabekian, ministre déléguée aux affaires étrangères de l'Autorité palestinienne. « C'est la plus haute juridiction [de l'ONU] et elle a présenté une analyse très détaillée de ce qui se passe à travers l'occupation et la colonisation prolongée par Israël du territoire palestinien, en violation du droit international », a déclaré M^{me} Aghabekian à l'Agence France-Presse. La présidence de l'Autorité palestinienne a salué la décision « historique ». Elle représente « une victoire », selon un communiqué relayé par son [agence de presse officielle, WAFa.](#)

Pour le Hamas, cet avis place la communauté internationale « *face à l'impératif d'agir immédiatement pour mettre fin à l'occupation* », en particulier à l'aune de la guerre en cours dans la bande de Gaza, a écrit le mouvement islamiste palestinien dans un communiqué.

Le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a réagi dans la foulée. « *Le peuple juif n'est pas conquérant dans son propre pays – ni dans notre capitale éternelle, Jérusalem, ni dans le pays de nos ancêtres en Judée et en Samarie. Aucune fausse décision de La Haye ne déformera cette vérité historique, et, de même, la légalité de la colonisation israélienne sur tous les territoires de notre patrie ne peut être contestée* », a-t-il estimé sur [le réseau social X.](#)

En juin 1967, pendant la guerre des Six-Jours, Israël s'est emparé de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est au détriment de la Jordanie, du plateau du Golan au détriment de la Syrie, ainsi que de la bande de Gaza et de la péninsule du Sinaï au détriment de l'Égypte. Israël a ensuite commencé à occuper les 70 000 kilomètres carrés de territoires arabes saisis, une occupation plus tard qualifiée d'illégale par l'ONU.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [En Cisjordanie, les Bédouins, derniers bergers du désert de Judée](#)